



COMITE DE PILOTAGE TULIPE SAUVAGE

Vendredi 21 Mars 2014
Sous-Préfecture de Die

Compte-rendu

PERSONNES PRÉSENTES :

Claire THOMAS	Sous-Préfet de Die
Bernard GIRE	Sous-préfecture de Die
Jean-Philippe DELORME	Directeur du Syndicat mixte PNRV
Catherine BRETTE	Vice-Présidente SM PNRV
Benoît BETTON	Responsable du Pôle GMER SM PNRV
Alain MATHERON	Président de la CC du Diois
Olivier FORTIN	Directeur de la CC du Diois
Françoise BAROUILLET	DDT 26 SETEN
Mathieu METRAL	DREAL
Stéphane CHRISTOPHE	Mairie de Die
François MANUEL	Mairie de Die
Stéphanie HUC	CBNA
Laurence JULLIAN	CEN-RA
Vincent DELBECQUE	Association « La feuille de sauge »
Camille LE BIHAN	Stagiaire SM PNRV
Mounia FAVEREAU	SM PNRV

EXCUSÉS :

Claude TACON	DDT (Die)
	Conseil Général 26

Rappel de l'ordre du jour

- Points sur les actions réalisées depuis le dernier comité de pilotage
- Points sur les actions à venir
- Questions diverses

Madame la Sous-Préfet accueille les invités et laisse la parole à Catherine Brette qui introduit la séance en rappelant les conditions qui ont mené à la mise en place du plan de gestion de la Tulipe sauvage (*Tulipa sylvestris L.*).

Benoît Betton poursuit sur le sujet et rappelle le contenu du plan de gestion, qui s'articule autour des 4 volets suivants :

- Préservation
- gestion des enjeux actuels
- connaissance
- sensibilisation/communication

Voir présentation en pièce-jointe.

I Préservation

La principale action réalisée sur ce volet concerne la prise en compte de la tulipe sauvage dans le PLU de la commune, action réalisée par la commune dès 2011.

Pour rappel, les actions d'acquisition de parcelles agricoles ont été repoussées suite au premier comité de pilotage. Il a été décidé, auparavant, d'étudier finement les pratiques agricoles et leurs incidences sur le développement de cette plante messicole.

II Gestion des enjeux actuels

Cette action concerne l'élaboration d'un protocole qui permette d'articuler les enjeux de préservation de la tulipe sauvage aux enjeux d'aménagements sur la commune. La DREAL a proposé une procédure simplifiée pour le dépôt du dossier de dérogation. Ainsi la commune de Die et la communauté de communes peuvent déposer un dossier unique de dérogation à l'échelle de la commune de Die pour les projets d'urbanisme.

III Connaissance

Benoît Betton rappelle succinctement les différentes transplantations qui ont eu lieu sur le territoire dans le cadre de mesures compensatoires, et expose les résultats bruts des suivis réalisés.

Stéphanie Huc rappelle que les engagements imposés dans certaines mesures compensatoires prennent fin prochainement. Elle redoute que plus aucun travail du sol ne soit réalisé à l'avenir sur ces sites, notamment sur le site du « gymnase » et que donc, la tulipe sauvage décline progressivement. Pour son expression, la tulipe nécessite des interventions régulières, il est donc important de trouver des solutions pour que tout l'investissement engagé jusqu'à présent ne se perde pas. Les parcelles agricoles offrent cette garantie.

Les dernières transplantations ont eu lieu en 2013 sur 2 parcelles différentes : une vigne en culture conventionnelle et une culture par alternance céréales/luzerne en bio. Pascal Albert rajoute qu'à l'automne 2014, une nouvelle transplantation sera réalisée par la Communauté de Communes du Diois.

Benoît Betton explique le travail qui a été initié avec les stagiaires concernant les agriculteurs du territoire. 15 agriculteurs ont été contactés, 13 rencontrés et 9 sont concernés par le suivi des populations. Ce projet qui vise l'amélioration de nos connaissances sur l'expression de la tulipe sauvage sur le Diois et sur les relations entre les pratiques agricoles et la tulipe, se décompose en plusieurs phases :

- En 2013, une première rencontre individuelle avec les agriculteurs concernés a été organisée pour connaître leurs pratiques poursuivie en 2014.
- Un suivi de la tulipe sur 14 parcelles a été réalisé par Vincent Delbecque président de l'association « La Feuille de Sauge » et les stagiaires du PNRV afin de mesurer la fréquence des individus (protocole proposé par le CBNA). L'analyse de données récoltées se fera à l'échelle du territoire et non pas des parcelles. De même, elle ne pourra se faire qu'après plusieurs années de récolte.
- Une réunion fin juin 2013 s'est tenue avec les agriculteurs qui ont pu être présents afin de leur présenter le compte-rendu général des enquêtes réalisées. Avec leur accord, cette synthèse est donc transmise à l'ensemble des membres du comité de pilotage (voir document en pièce-jointe).

Malgré tout, certains faits peuvent déjà être actés : le principal enjeu pour le maintien des populations de Tulipe qui vivent sur culture de lavandin, c'est l'herbicide homologué Quartz GT qui a un impact non négligeable sur l'espèce. Il est donc important de travailler sur sa substitution par un autre produit non impactant pour la tulipe. Ce produit devra néanmoins répondre aux attentes des agriculteurs.

IV Sensibilisation/communication

Benoît Betton aborde ensuite le volet sensibilisation et communication du plan de gestion, en mettant en avant les différentes enquêtes réalisées auprès de la population locale et touristique de Die, ainsi que les panneaux d'informations qui sont posés au niveau des parcelles et la plaquette « Tulipe » (réimprimée) qui est distribuée sur la commune de Die.

La tulipe sauvage fait également l'objet d'articles dans la presse locale, et un sujet à venir sur les ondes de la radio locale R-DWA.

Madame la Sous-Préfet conseille un reportage télévisé afin de mieux sensibiliser la population locale et touristique. A cela, Benoît Betton répond qu'il est actuellement en contact avec l'émission « Des Racines et des Ailes » et espère qu'un sujet sur la tulipe sauvage pourra être filmé, à condition toutefois que les équipes de tournage puisse avancer leur arrivée sur le secteur.

Pour l'année 2014, il est convenu que le SM-PNRV poursuit son travail avec les différents partenaires institutionnels et agriculteurs du territoire.

V Points divers

Jean-Philippe Delorme met l'accent sur le travail du SM-PNRV qui œuvre pour concilier les pratiques agricoles à la préservation des ressources du territoire ou pour les valoriser lorsqu'elles jouent déjà ce rôle. La tulipe sauvage sur la commune de Die est un exemple concret : ce plan de gestion est précurseur et les réflexions prochaines doivent nous conduire vers la mise en place de projets agro-environnementaux. des mesures environnementales qui reconnaissent le travail des agriculteurs afin de leur allouer des compensations financières. Le plan d'action sur le territoire de Die est précurseur.

Stéphanie Huc présente succinctement le Plan National d'Actions (PNA) sur les plantes messicoles. Ce PNA ne peut réussir que grâce à l'implication des agriculteurs.

Madame la Sous-Préfet clôture la séance en mettant l'accent sur la communication, et l'intérêt d'être en lien avec les chaînes de télévision nationales. Elle souligne la nécessité de continuer ce travail d'équipe qui lui paraît très bien engagé et où tout le monde semble trouver sa place pour un objectif commun : la préservation de la tulipe sauvage.